

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 29 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-012

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « aménagement numérique » et affectation des résultats de l'exercice

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 22 avril 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de délégués représentés : 7

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 18 délégués présents + 7 pouvoirs correspondant à 61 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES :

Délégués du Département :

Virginie THOBOR a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

François VENNE a donné pouvoir à Pascal FOURNIER,

Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU,

Christian ROBACHE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL,

Claude LECINSE a donné pouvoir à Jean HELIE,

Jean-Pierre BARIANT a donné pouvoir à Christian PEUTOT,

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Alain BOULLOT.

SECRETARE DE SEANCE : Éric GRIMONT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 du budget annexe « aménagement numérique » du Syndicat et les Décisions Modificatives s'y rapportant,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « aménagement numérique »,

Vu l'élection d'un Président spécial de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « aménagement numérique »,

Considérant que les comptes de l'exercice clos pour 2024 peuvent être constatés,

Considérant la proposition d'affectation du résultat 2024 du budget annexe « aménagement numérique » ci-dessous,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	10 323 832,31 €
Dépenses d'investissement	21 071 002,54 €
Résultat d'investissement 2024	- 10 747 170,23 €
Résultat d'investissement 2023	1 079 238,90 €
Résultat brut d'investissement 2024	-9 667 931,33 €
RAR Recettes	46 902,00 €
RAR Dépenses	520 793,40 €
Solde RAR	- 473 891,40 €
Résultat net d'investissement 2024	- 10 141 822,73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	10 536 406,96 €
Dépenses de fonctionnement	5 103 172,98 €
Résultat de fonctionnement 2024	5 433 233,98 €
Résultat de fonctionnement 2023	10 503 418,04 €
Résultat Brut de fonctionnement 2024	15 936 652,02 €

AFFECTATION DU RESULTAT

001 Résultat d'investissement reporté -	9 667 931,33 €
Reste A Réaliser -	473 891,40 €
1068 Affectation du résultat	10 141 822,73 €
002 Résultat de fonctionnement report	5 794 829,29 €

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2025,

Vu le rapport n°DCS2025-012,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (61 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

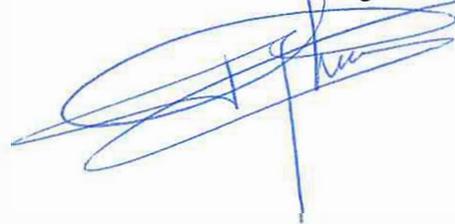
ADOPTE sans réserve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal de Seine-et-Marne Numérique, présenté par le Président du Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe « aménagement numérique », le résultat d'investissement constaté pour 2024, **soit 9 667 931,33 € au chapitre 001 en dépense d'investissement.**

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe « aménagement numérique », **10 141 822,73 €** en recette à l'article 1068, chapitre « **10** - dotations, fonds divers et réserves ».

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe « aménagement numérique », le résultat de fonctionnement constaté pour 2024, **soit 5 794 829,29 € au chapitre 002 en recette de fonctionnement,**

Michel CHARIAU
Vice-Président en charge des Finances



Date de mise en ligne le 14/05/2025